



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Service Planification Aménagement Risques

Pôle Planification



Lyon, le 29 JAN. 2020

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
20 rue du Lac – CS 33569
69505 LYON cedex 3

OBJET : Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon.
Procédure de modification simplifiée n°3 – Implantation d'une école de commerce
REF. : L-20014S/EL/VM

Conformément à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU-H de la métropole de Lyon, défini par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019 et reçu par mes services le 24 décembre 2019.

Après analyse, le dossier n'appelle pas d'observation de la part de mes services.

Le présent avis peut être versé au dossier de mise à disposition du public.

Le directeur

Le Directeur Départemental

Jacques BANDERIER